

COUR SUPÉRIEURE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-06-000138-118

DATE : Le 25 juin 2014

EN PRÉSENCE DE : L'HONORABLE CLAUDE BOUCHARD, J.C.S.

DRAKKAR CAPITAL

Requérante;

c.

ARMTEC INFRASTRUCTURE INC & ALS.

Intimés;

**JUGEMENT SUR REQUÊTE POUR FAIRE APPROUVER LES HONORAIRES
DES PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE**

- [1] **ATTENDU QUE** le Tribunal a approuvé, ce jour, l'Entente;
- [2] **ATTENDU QUE** les procureurs de la Requérante demandent au Tribunal, par leur requête, d'approuver les honoraires convenus dans le cadre d'un document intitulé « *Convention of a Professional mandate* »;
- [3] **VU** la requête sous étude;
- [4] **VU** que la requête a été signifiée au Fonds d'aide aux recours collectifs;
- [5] **VU** que les Intimés s'en rapportent à la justice;
- [6] **VU** les pièces versées au dossier;

- [7] **VU** les déclarations des procureurs des parties et les représentations faites de part et d'autre;
- [8] **CONSIDÉRANT**, et considérant que le Tribunal estime que les honoraires et débours réclamés par les procureurs de la Requérante sont justes, raisonnables et qu'ils doivent être approuvés;

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:

- [9] **ACCUEILLE** la requête;
- [10] **APPROUVE** le paiement aux procureurs de la Requérante des honoraires et débours qui suivent à même les sommes prévues à l'Entente :

- Honoraires : 193 732,74 \$ sans les taxes
- Débours : 703,73 \$ sans les taxes

le tout pour un total de 223 553,33 \$, toutes les taxes incluses.

- [11] **LE TOUT** sans frais.



Claude Bouchard, J.C.S.

Me Simon Hébert
SISKINDS, DESMEULES, AVOCATS ✓
Procureurs de la Requérante
(Casier 15)

Me Joëlle Boisvert
Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L.
1, Place Ville-Marie, 37^e étage
Montréal (Québec) H3B 3P4
Procureurs de : Armtec Infrastructure inc., Charles M. Philips, James R. Newell,
Robert J. Wright, Ron V. Adams, Don W. Cameron, Brian W. Jamieson, John E.
Richardson, Michael S. Skea.